



PR 242

**Service de surveillance des communes**

Surveillance des communes  
Rue des Gazomètres 7  
Case postale 36  
1211 Genève 8

N/réf. : MMD/ye  
V/réf. : PR-242

150/04

Ville de Genève Service de surveillance des communes	
Rég. - 8 AVR. 2004	
Séance CA du: /	
Décision:	
A traiter par: <b>SCN</b>	
Copies:	
N. Boehrich	
N. Heumann	
N. Lenter	
N. Naviaux	

Monsieur le Maire  
Messieurs les Conseillers administratifs  
de la Ville de Genève  
Case postale  
1211 GENEVE 3

Genève, le 6 avril 2004

**Concerne : Crédit d'étude de 398 475 F destiné au contrôle et à l'entretien de divers ouvrages d'art**

Monsieur le Maire,

Nous accusons réception de la délibération du Conseil municipal de votre commune du 9 mars 2004, relative à l'objet visé en marge, et vous informons que nous en transmettons copie au service suivant :

- Surveillance des communes, section financière

afin d'en obtenir le préavis nécessaire.

Sauf remarque du service susmentionné, il pourra être donné suite à cette délibération après l'échéance du délai référendaire indiqué ci-dessous, conformément à l'article 66, alinéa 2 de la Loi sur l'administration des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de notre considération distinguée.

Myriam Matthey-Doret  
Directrice

Copie pour information :

Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

Date d'affichage : 18 mars 2004  
Fin délai référendaire le : 27 avril 2004